

**Contrat d'engagement AMAP «mirabelles (et) quetsches» année 2019**

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagement du ramass'acteur :

Pré financer la production( contrat rempli et règlement par chèque arrivé chez l'arboriculteur bien avant toute entrée sur le verger ) IMPERATIF, afin d'annuler les soupçons de travailleurs non déclarés si contrôle. ( arbres non nominatifs )

- Participer au ramassage de ses fruits en amenant uniquement ses emballages dans le cadre défini par l'arboriculteur pour le bon "déroulement " du chantier de récolte
- Assurer posséder une assurance – responsabilité civile

Engagements de l'arboriculteur partenaire :

- Mettre à disposition des mirabelles et quetsches issues de l'agriculture biologique AB , dans son verger
- Etre présent dans le verger avec l'assistance de son matériel
- Présenter l'organisation de la récolte, donner régulièrement des nouvelles sur la vie du verger et accueillir les adhérents lors d'après-midi démonstration de taille, tour du verger à la floraison, pâturage des moutons...
- Etre transparent sur le mode de fixation des prix et méthodes de travail

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les aléas liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association.

La part de récolte et rythme : Les arbres sont vibrés par groupe de 2 minimum et en un seul passage par arbre

Le calendrier : mirabelles en Août et quetsches en Septembre

Les quantités :

						Partie réservée à l'enregistrement de la récolte
Je m'engage pour le ramassage de mes mirabelles( 2 mirabelliers minimum )	Nombre d'arbres		x	Montant par arbre réservé	=	//////////
	Avant le 15 Avril 2019	.....	x	20,00 €	=	.....
	Après cette date	.....	x	40,00 €	=	.....
<u>Ayant réservé des mirabelles</u> , je peux aussi ramasser des quetsches( 2 quetschiers minimum )	Nombre d'arbres		x	Montant par arbre réservé	=	//////////
	Avant le 15 Avril 2019	.....	x	20,00 €	=	.....
	Après cette date	.....	x	40,00 €	=	.....
A la signature du contrat envoyé sous forme papier (un exemplaire) , je règle avec un chèque (à l'ordre de «Hiroux») d'un montant de						.....

Le ramassage se réalise sur la parcelle unique de l'exploitation ( verger clos ) située à Mattexey aux heures et jours définis en concertation en fonction du nombre de ramass'acteurs, du climat, du rythme de récolte de l'arboriculteur .En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, aucun fruit sur la totalité des arbres) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant un collège de ramass'acteurs et l'arboriculteur partenaire.

Fait à ..... le .....

Signature du ramass'acteur

Nom du ramass'acteur: .....

Pour l'organisation facile de votre récolte

n° tél fixe: ..... et /ou N° tél portable.....

Adresse mail : .....

AMAP des mirabelliers, 4 grande rue 54129 Magnières Arboriculteur : HIROUX

amap.des.mirabelliers@gmail.com

0634650911

## Contrat d'engagement AMAP «nectars de mirabelles, nectars de quetsches» année 2019

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagement de l'amapien :

Pré financer la production( contrat rempli et règlement par chèque arrivé chez l'arboriculteur) .

Engagements de l'arboriculteur :

- Mettre à disposition du nectar de mirabelles et quetsches issues de l'agriculture biologique AB de notre verger
- Présenter l'organisation de la récolte, donner régulièrement des nouvelles sur la vie du verger, de l'atelier de fabrication et accueillir les adhérents lors d'après-midi démonstration de taille, tour du verger à la floraison, pâturage des moutons...
- Etre transparent sur le mode de fixation des prix et méthodes de travail

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les aléas liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association.

Le calendrier : disponibilité du nectar lors de la venue des ramass-acteurs mirabelles en Août et quetsches en Septembre au verger  
ou à l'atelier à Magnières derrière la maison ou selon arrangement.

Les quantités :

	Nombre de bouteilles d'un litre				Total
Je m'engage pour l'enlèvement de bouteilles de nectars de mirabelles		x	2,70 €	=	
Je m'engage pour l'enlèvement de bouteilles de nectars de quetsches		x	2,70 €	=	
A la signature du contrat envoyé sous forme papier (un exemplaire) , je règle avec un chèque (à l'ordre de «Hiroux») d'un montant de				total	

.En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, aucun fruit sur la totalité des arbres) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant un collège d'amapiens et l'arboriculteur partenaire.

Fait à ..... le .....

Signature de l'amapien

Nom, prénom.....

n° tél fixe: ..... et /ou N° tél portable.....

Adresse mail : .....